

Fiche de données de sécurité

Publication 1.0
Révision 10.06.2021
Date de publication 04.05.2022

1 Identification de la substance

1.1 Identification de la substance

Identification de la substance 2-Bromo-2-chloro-1,1,1-trifluoroethane

Identification supplément Halothane; 2-Bromo-2-chloro-1,1,1-trifluoroethane; 1-Bromo-1-chloro-2,2,2-trifluoroethane

N° de catalogue Biosynth FB165735

REACH No. Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour cette substance, car la substance ou ses utilisations sont exemptées d'enregistrement ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

1.2 Utilisations de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées autres produits biochimiques

Restrictions d'utilisation n'est pas destiné aux marchés, réservé exclusivement à un usage

1.3 Fournisseur

Société BIOSYNTH s.r.o.
Nobelova 34
SK-836 05 BRATISLAVA

Téléphone +421 (0)221 025 699
Courier customerservice@biosynth-carbosynth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 24hr/7days: +421 2 205 103 85

2 Identification des dangers

2.1 Risques potentiels (sommaire)

Dangers physiques

non classés

Risques pour la santé

Corrosion/ irritation cutanée (Catégorie 2), H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1), H318

Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B), H360

Exposition unique, Irritation des voies respiratoires (Catégorie 3), H335

Dangers environnementaux

non classés

2.2 Étiquetage du SGH

Liste réglementaire

EC1272/08 Regulation (EG) 1272/2008 (GHS/CLP)

Symbole

GHS05 Corrosion

Pictogramme



GHS07 Point d'exclamation

Pictogramme



GHS08 Danger pour la santé

Pictogramme

**Mention d'avertissement**

Danger Danger

Mention de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves
H335 Peut causer une irritation respiratoire.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Énoncé de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
P352 Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 EN CAS D'INHALATION
P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'il est facile de le faire pour continuer à rincer.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3 Other hazards

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées de

3 Composition/informations sur les ingrédients**Informations pertinentes à la substance**

Nom de la substance	2-Bromo-2-chloro-1,1,1-trifluoroethane
Synonymes	Halothane; 2-Bromo-2-chloro-1,1,1-trifluoroethane; 1-Bromo-1-chloro-2,2,2-trifluoroethane
N° CAS	[151-67-7]
Formule	C ₂ HBrClF ₃

4 Premiers secours**4.1 Évaluation de la sécurité chimique****Premiers soins : Yeux**

Rincer les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant dix à quinze minutes en maintenant les paupières, Consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins : Peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon pendant au moins quinze minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Appeler un médecin.

Premiers soins : Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau si la victime est consciente. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Conseils au personnel médical : Symptômes**

Voir la section 11 pour des informations supplémentaires sur les risques pour la santé

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire**Premiers soins : Inhalation**

Amener la victime à l'air frais et la tenir au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou stoppe, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

Conseils au personnel médical : Traitement

Traiter de manière symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction**Appropriés**

mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), pulvérisation d'eau

5.2 Équipement de protection pour la lutte contre l'incendie

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Dangers durant la lutte contre l'incendie

fumées toxiques

5.3 Lutte contre l'incendie/Conseils supplémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion. Collecter l'eau contaminée ayant servi à l'extinction de l'incendie séparément. Celle-ci ne doit pas être déchargée dans le Retirer les récipients non endommagés de la zone de risque immédiat si cela ne présente pas de danger.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles**

Porter un appareil de protection respiratoire dans le cas d'une exposition aux vapeurs/à la poussière/aux aérosols. Fournir une ventilation adéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Ne pas permettre une infiltration dans le sol/lesous-sol. Ne pas permettre une infiltration dans les eaux de surface ou dans les égouts. S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées par le biais d'une usine de traitement des eaux usées.

6.3 Méthodes pour le nettoyage et la récupération

non disponible.

Mesures supplémentaires à prendre en cas de déversement accidentel

Recueillir dans des récipients fermés et appropriés pour mise au rebut. Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées. Ventiler la zone affectée.

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Recommandations pour la manipulation**

Éviter un contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler et d'ingérer. Éviter une exposition prolongée ou répétée. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage**

stocker à 5 °C

Conditions de stockage

fermer le récipient de manière, protéger de la lumière

Exigences en matière de stockage

Tenir à l'écart des substances incompatibles. Maintenir les récipients fermés de manière étanche lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.3 Utilisation finale spécifique

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Valeurs limites d'exposition****8.1 Valeurs limites d'exposition****8.2 Contrôles de l'exposition****Hygiène du travail**

Aspiration mécanique requise. Douche de sécurité et station de lavage des yeux.

8.3 Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149.

Protection des mains

Porter des gants résistants aux produits chimiques compatibles pour éviter une exposition cutanée.

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes à coques de protection contre les produits chimiques telles que

Protection du corps

Porter des gants et des vêtements résistants aux produits chimiques compatibles pour éviter une exposition cutanée.

Recommandations pour permettre une manipulation sûre

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter une exposition.

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base de la couleur***Forme*

liquide clair

Phase de transition solide/liquide

-118.00 °C

Phase de transition liquide/gaz

50.20 °C

Densité

1.871 g/cm³

Point d'éclair

-13.90 °C

9.2 Les autres informations*Masse molaire*

197.38 g/mol

10 Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

No Data Available

10.2 Stabilité chimique

No Data Available

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

No Data Available

10.4 Conditions à éviter (FDS)

matières incompatibles, lumière

10.5 Matériaux incompatibles

combustibles forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

dioxyde de carbone (CO₂), chlorure d'hydrogène (HCl), fluorure d'hydrogène, bromures sous forme de gaz, monoxyde de carbone

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité Aiguë**

LD50 voie orale, Rat, 6,700 mg/kg

Évaluation de la toxicité pour la reproduction

Peut produire des effets sur la reproduction, sur la base d'études sur les animaux.

Informations supplémentaires en matière de toxicité

Seules les données du Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) sont présentées ici). Pour plus d'informations, consultez l'entrée actuelle dans RTECS.

12 Informations écologiques**12.1 Toxicity**

Toxicité aiguë versus Pêche	Test Type	Species	Method	Exposure Time	Valeur en unité standard mg/l
	No data available	No data available	No data available	No data available	No data available
Toxicité aiguë chez les plantes aquatiques	Test Type	Species	Method	Exposure Time	Valeur en unité standard mg/l
	No data available	No data available	No data available	No data available	No data available
Toxicité aiguë versus Daphnie et autres invertébrés aquatiques	Test Type	Species	Method	Exposure Time	Valeur en unité standard mg/l
	No data available	No data available	No data available	No data available	No data available

12.2 Persistance et dégradabilité

Remarques : aucune donnée disponible

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Remarques : aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune donnée disponible

12.6 Remarques supplémentaires en matière d'écotoxicologie

aucune donnée disponible

13 Considérations relatives à l'élimination**Conseils en matière de mise au rebut et d'emballage***Conseils en matière de mise au rebut*

Dissoudre ce produit dans un solvant combustible ou le mélanger avec celui-ci afin de le brûler dans un incinérateur pour p, Disposer des déchets en conformité avec la Kreislaufwirtschafts- et l'Abfallgesetz (KrW-/AbfG).

Conseils en matière d'emballage

non disponible.

14 Informations relatives au transport

	Road Transport(ADR/GGVS)	Air Transport(IATA)
14.1 Numéro ONU	3334	3334
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Aviation regulated liquid, n.o.s. (Halothane)	Aviation regulated liquid, n.o.s. (Halothane)
14.3 Groupe d'emballage	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III
14.5 Classe de danger pour l'environnement	Not Dangerous Goods	Not Dangerous Goods
14.6 Code de tunnel	Not applicable	Not applicable
14.7 Transport in bulk according to Annex 11 of MARPOL and the IBC code	Not applicable	Not applicable

15 Autres réglementations**15.1 Autres réglementations**

Component	REACH (1907/2006) - Annex XIV - Substances Subject to Authorization	REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	REACH Regulation (EC 1907/2006) article 59 - Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC)
2-Bromo-2-chloro-1,1,1-trifluoroethane	-----	-----	-----

Liste réglementaire

AREC, DSL, ECL, EINECS, ENCS, INSQ, TCSI

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16 Informations supplémentaires

BIOSYNTH & CARBOSYNTH fournit cette FDS de bonne foi. Aucune représentation n'est faite quant à la justesse ou l'exhaustivité des données fournies et BIOSYNTH & CARBOSYNTH ne saurait être responsable des erreurs qui pourraient se trouver dans lesdites données. Aucune représentation n'est faite quant à la pertinence des données ou des matériaux dans le cadre d'une utilisation particulière. Aucune représentation de garantie n'est accordée en matières de blessures physiques et de dégâts matériels. L'utilisateur assume la responsabilité en matière de conformité avec les lois et les réglementations qu'impliquent l'utilisation de ce matériau.